

Mardi 15 mai 2018

Bureau Conseil du 14 mai 2018

Les élus du Conseil de la Métropole Rouen Normandie se sont réunis hier soir en Bureau et en Conseil. Les principales délibérations ont porté sur l'aide aux communes, le soutien au développement économique, la gestion des équipements Kindarena, Parc des Expositions et Zénith et les réseaux de chaleur.

La Métropole au service du développement économique...

Les dispositifs d'aide à la location mis en place par la Métropole constituent un levier pour favoriser l'implantation et le développement des entreprises, complémentaire d'une part de la compétence centrale de la Métropole en matière de développement économique, l'aménagement des parcs d'activités, et d'autre part des compétences régionales en matière d'aides financières.

Aide à la location : la ressourcerie Résistes s'agrandit | 20 400 €

Créée en 2015, la ressourcerie Résistes ne cesse de développer son activité. L'association collecte tous types d'objets et les revend dans sa boutique. Elle propose également des ateliers et animations pour apprendre à réutiliser, relooker et customiser les objets. Aujourd'hui elle emploie 12,25 emplois à temps plein dont 4 salariés CDI permanents. Afin de continuer le développement de son activité et de mieux organiser sa surface de vente, l'association a décidé de louer de nouveaux locaux en négociant un bail global pour l'ensemble des locaux composés d'une surface de stockage de 600 m², d'une boutique de 400 m² et d'un atelier de 127 m² sur la commune de Darnétal.

Au titre de l'aide à la location de bureaux « Dynamique Location ESS », Résistes se voit attribuer une aide de 20 400 € versée en 4 fois.

L'aide à la location de bureaux « Dynamique Location ESS » vise à soutenir le développement de la Métropole en concourant à la prise de bail dans les meilleures conditions des locaux disponibles adaptés à l'activité et mis sur le marché.

Les taux d'intervention sont fixés à 10, 20 et 30 % selon la taille de l'entreprise et sa zone d'implantation permettant d'apporter un financement significatif et incitatif pour accompagner la réalisation des projets sur 3 ans.

Parc d'Activités de la Vente Olivier à Saint-Étienne-du-Rouvray : les entreprises s'agrandissent !

- La société OSE va acquérir une parcelle de 10 450 m² lui permettant d'implanter un nouvel établissement de fabrication de machines spéciales destinées notamment à l'industrie automobile et aéronautique. La Métropole cède le terrain au prix de 35€ HT le mètre carré soit 365 750 € HT pour la totalité du lot.
- La société COMWEST, spécialisée dans la reprographie et la communication, souhaite acheter un lot de 6 000 m² afin de développer ses activités. L'acquisition se fera au prix de 25€ HT le mètre carré soit 150 000 € HT pour la surface totale.

... et de l'attractivité du territoire

L'Enseignement Supérieur et la Recherche sont des facteurs essentiels de rayonnement et de développement économique du territoire.

La Métropole a adopté un règlement d'aides encadrant le soutien qu'elle apporte :

1/Aux manifestations et colloques

Ce dispositif vise à contribuer au rayonnement des campus métropolitains, à la promotion des établissements d'enseignement supérieur et laboratoires du territoire ainsi qu'à la valorisation de la recherche scientifique. Les demandes de soutien pourront être présentées par des organismes œuvrant dans le domaine de l'enseignement supérieur, de la recherche de l'innovation et de la culture scientifique.

2/Aux manifestations étudiantes

Ce dispositif d'aides vise à accompagner et favoriser la tenue de manifestations étudiantes sur le territoire métropolitain organisées par et pour des étudiants dans un objectif de dynamisation de la vie étudiante en contribuant à l'animation des campus et lieux de vie universitaires.

Les associations étudiantes ou œuvrant pour la vie étudiante pourront proposer des manifestations à soutenir.

3/Aux projets étudiants

Ces aides destinées aux associations étudiantes implantées sur le territoire visent à accompagner et favoriser la conception de projets étudiants s'inscrivant dans le cadre de concours, exhibition, démonstration ou événement de ce type à dimension régionale, nationale et internationale mettant en avant les compétences, le savoir-faire et les formations spécifiques du territoire.

L'aide de la Métropole pourra prendre la forme d'une aide en nature (mise à disposition de locaux, de matériels, de moyens...) ou d'une subvention.

La subvention pourra être de 50% maximum des dépenses subventionnables, et sera plafonnée à :

- ✓ 7 500€ pour les manifestations et colloques,
- ✓ 2 500€ pour les manifestations étudiantes,
- ✓ 5 000€ pour les projets étudiants.

Le calcul de cette aide s'effectuera au regard des critères de la manifestation ou du projet et des subventions consenties par d'autres organismes.

Dans ce cadre plusieurs événements recevront des subventions notamment :

- 20^e conférence sur l'apprentissage automatique et l'Intelligence Artificielle, rendez-vous annuel incontournable des chercheurs francophones présentant les dernières avancées théoriques et applications dans ces domaines. Il se tiendra du 20 au 22 juin 2018 sur le campus du Madrillet.
- 10^e anniversaire du colloque Résitech (Réseau Scientifique Industriel et Technique Normand) avec l'organisation de 3 événements ce printemps : colloque « Osez la technique » les 16 et 17 mai, une exposition hors les murs en partenariat avec la RMM, et l'édition d'un ouvrage.
- Le festival annuel des Experimentarium réunissant les doctorants chercheurs des différentes régions qui viennent partager leurs activités avec différents publics (scolaires, habitants..) à travers des animations et rencontres.
- Act in Space est une manifestation initiée par le Centre National d'Etudes Spatial. Normandie AéroEspace a décidé de rejoindre cette année l'édition 2018 qui se déroulera les 25 et 26 mai dans 74 villes de 36 pays et donc dans les locaux de l'INSA de Rouen. Des équipes de 2 à 5 personnes répondront aux défis proposés par le CNES et l'European Space Agency.

Gestion des équipements Kindarena, Parc des Expositions et Zénith

Aujourd'hui, la gestion du Parc des Expositions et du Palais des Sports/Kindarena est déléguée par la Métropole Rouen Normandie, propriétaire des équipements, à deux entités différentes. Afin d'optimiser le coût de gestion et l'utilisation de ces équipements de rayonnement national voire international, notamment dans un but de meilleure valorisation des espaces de réception du Kindarena à destination de l'activité de congrès, la Métropole avait envisagé en mars 2017 de mutualiser et de confier à un seul délégataire l'exploitation des deux équipements, les contrats des deux délégataires actuels arrivant à terme en juin 2018. La procédure de mise en concurrence est infructueuse.

Il est envisagé de revenir au périmètre de gestion initial, à savoir une gestion séparée des deux équipements. Les situations actuelles sont assez différentes : les résultats sont très satisfaisants s'agissant de la gestion du Parc Expo par Rouen Expo Événements, avec notamment un taux d'occupation très élevé de l'équipement ; la situation est plus contrastée au Kindarena, avec déjà une forte implication des services de la Métropole s'agissant notamment de la programmation de rencontres sportives d'envergure nationale et internationale (comme la Coupe du monde de handball), dont l'accueil est porté par la Métropole en lien avec ses partenaires (Région, Département, Ville).

Dans ces conditions, la Métropole prolonge les contrats de délégation actuels afin de prendre le temps de la réflexion quant au mode de gestion futur.

Afin d'assurer la continuité du service public les contrats sont prolongés :

- De 12 mois pour le Palais des Sports –Kindarena, soit jusqu'au 30 juin 2019,
- De 18 mois pour l'exploitation du Parc des Expositions à compter du 1^{er} juillet 2018, la nouvelle échéance du contrat sera donc fixée au 21 décembre 2019.

Le contrat du délégataire du Zénith arrive également à terme au 30 juin 2018. Suite à un appel d'offres, c'est le groupement d'entreprises formé par Rouen Expo Événements, S-PASS et Gilbert Coullier Productions qui reprend l'exploitation du Zénith pour une durée de 5 ans (2018-2023), la proposition ayant le mieux répondu aux attentes demandées pour cet équipement (stratégie de développement, tarification, moyens mis à disposition ...).

La Métropole soutient les projets des communes

Lors de la séance, plus de quinze projets communaux de 9 communes bénéficieront de près de 584 500€ d'aides. Certains projets étant éligibles au titre du fonds d'aide à l'aménagement et du fonds de soutien aux investissements communaux, dont le cumul permet d'atteindre un taux de subvention élevé : les fonds jouent ainsi un effet de levier au bénéfice de la concrétisation des projets.

De nombreux projets de communes ont sollicité ces fonds de soutien, notamment :

PÔLE – AUSTREBERTHE/CAILLY

- ◆ **Quevillon | 6 282 €** : pour l'édification d'une clôture séparative entre le groupe scolaire et le terrain voisin.

PÔLE – PLATEAUX ROBEC

- ◆ **Le Mesnil-Esnard | 33 615 €** : pour la mise en accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite de différents bâtiments (le stade Bilyk, l'école Édouard Herriot, la salle des fêtes et l'espace de loisirs)

PÔLE – SEINE SUD

- ◆ **Saint-Étienne-du-Rouvray | 161 617 €** pour :
 - Des travaux d'aménagement des jeux et aires de jeux de la ville
 - Mise en accessibilité de divers équipements de la commune dans le cadre de son Agenda d'Accessibilité Programmée (mairie, foyer Bourdon, Théâtre le Rive Gauche, les écoles, les équipements sportifs...)
 - Le changement des châssis de l'école maternelle Langevin
 - Des travaux de rénovation dans l'école primaire Macé notamment les sols des préaux
 - La rénovation complète de la toiture du bâtiment scolaire Joliot-Curie
- ◆ **Oissel-sur-Seine | 55 000€** : pour des travaux au sein de l'école élémentaire Ferry-Mongis qui appliquera à la rentrée 2018 le dispositif de dédoublement des classes de CP et de CE1.

PÔLE – VAL DE SEINE

- ◆ **Moulineaux | 60 489 €** : pour la construction d'un nouveau restaurant scolaire ainsi que la mise en accessibilité de la mairie et de la bibliothèque.
- ◆ **Elbeuf-sur-Seine | 1 18 323 €** : pour des travaux d'accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite dans les différents groupes scolaires, le foyer des Jeunes travailleurs et le Château Saint-Cyr.
- ◆ **Saint-Pierre-lès-Elbeuf | 1 62 492 €** :
 - Pour des travaux d'accessibilité concernant les bâtiments communaux (maison Clavel, cap'jeunes, école Jules Verne pour partie...)
 - La poursuite des travaux de rénovation thermique de la salle de sports Calmat Montier
 - La construction d'une nouvelle piste de roller (94 600€) : le Club de Roller Sport de la commune est classé dans le Top 10 des meilleurs clubs français de Roller et compte actuellement 157 adhérents. Cette nouvelle piste permettrait d'accueillir les entraînements, des compétitions de niveau national et de faire rayonner la Métropole dans cette discipline sportive.
- ◆ **Orival | 2 850 €** : pour le remplacement des fenêtres de la salle informatique de l'école élémentaire.
- ◆ **Caudebec-lès-Elbeuf | 9 040 €** : pour la rénovation de son Monument aux Morts et la déconstruction de l'ancienne caserne des pompiers visant à devenir un parking.

Après près de deux ans d'existence du Fonds de Soutien aux Investissements Communaux, 240 dossiers ont été traités par la Métropole. 57 communes ont fait appel à ce fonds de concours qui peut être sollicité pour 4 thématiques : l'accessibilité, les bâtiments communaux, les espaces publics non métropolitains, et les opérations de renouvellement urbain dans le cadre des projets retenus par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine. En 2018, la totalité des investissements mobilisés s'élèvera à 6,1 M€.

La Métropole a déjà attribué près 13 096 226 € aux communes ayant sollicités le FSIC pour un montant global d'investissements des communes de 80 836 248 € dont 7 062 053 € pour l'année 2017.

*En 2017, le Fonds d'Aide à l'Aménagement a permis de verser aux petites communes (moins de 4 500 habitants) plus de 612 718 € pour 37 projets.
Pour l'année à venir, le fonds prévoit une enveloppe de 600 000€.*

Une Métropole engagée dans la transition énergétique et au service des usagers : les réseaux de chaleur

La compétence « création, aménagement, entretien et gestion des réseaux de chaleur et de froid » a été transférée à la Métropole au 1^{er} janvier 2015 par la loi.

Le territoire métropolitain comporte 9 réseaux de chaleur relevant de la responsabilité de la Métropole Rouen Normandie. Ces réseaux délivrent de l'ordre de 335 000 MWh/an, soit l'équivalent d'environ 30 000 logements. 58% de cette chaleur provient d'une énergie renouvelable (bois et géothermie) ou de récupération (chaleur provenant de l'Usine de Valorisation Énergétique du SMEDAR).

Ces réseaux constituent un outil fondamental pour développer l'utilisation des Énergies renouvelables et de récupération. Leur densification et leur extension contribuent ainsi aux objectifs de transition énergétique et de COP21 locale de la Métropole.

Les réseaux de chaleur de Petit-Quevilly et de Grand-Quevilly rejoindront à partir du 1^{er} juillet 2018, la Régie publique d'énergie calorifique créée au 1^{er} janvier 2018 et constituée actuellement du réseau de chaleur d'Elbeuf.

Un nouveau délégataire pour le réseau de chaleur de Rouen Bihorel

L'échéance du contrat pour l'exploitation du réseau de chaleur de Rouen Bihorel étant fixée au 30 juin 2018, la Métropole a lancé un appel public à candidatures sur le principe de délégation du service public sous forme de concession pour l'exploitation de ce réseau de chaleur. Le Conseil métropolitain a approuvé le choix de confier cette DSP au groupement constitué des sociétés Dalkia et Dalkia Investissement, pour une durée de 24 ans à compter du 1^{er} juillet 2018.

Ce nouveau contrat prévoit une densification du réseau de chaleur sur son périmètre historique (Rouen et Bihorel), un développement sur Darnétal et Bois Guillaume, l'intégration des deux unités de cogénération et la construction d'une chaufferie biomasse sur le site de la Petite Bouverie à Rouen. Le réseau étant auparavant alimenté par une chaufferie charbon, arrêtée en mai 2017.

Ce réseau permettra d'alimenter au total 8 000 équivalents logements en énergie. La baisse d'émission de CO₂ est significative représentant une économie 30 000 tonnes de CO₂. Le réseau sera principalement alimenté par du bois local (feuillus) en cohérence avec l'objectif de dynamisation de la filière bois sur notre territoire et disposera de panneaux photovoltaïques. Un parcours pédagogique interne a été mis en place afin de favoriser la culture environnementale auprès du jeune public.

Le réseau de chaleur de Petit-Quevilly s'étend

Le réseau de chaleur de Petit-Quevilly sera géré à compter du 1^{er} juillet 2018 par la Régie publique d'énergie calorifique métropolitaine. Les travaux prévus dans le contrat de concession actuel seront maintenus, garantissant donc le raccordement de deux zones complémentaires :

- La future ZAC Village (à proximité de l'hôtel de ville de Petit-Quevilly).
- L'école Jean Jaurès de Petit-Quevilly

Ces travaux d'extension estimés à 324 278€ HT seront réalisés par l'actuel concessionnaire (Engie Cofely) jusqu'au 30 juin 2018 puis poursuivis ensuite par le titulaire du nouveau marché d'exploitation/travaux de la Régie publique d'énergie calorifique. Ces extensions pourront faire l'objet d'une subvention de l'ADEME dans le cadre du fond chaleur.

Cette première extension intervient alors que la Métropole étudie les conditions de faisabilité techniques et économiques d'une extension plus vaste sur d'autres communes de la rive gauche.

Lancement de la concertation pour le projet de la tranchée ferroviaire couverte rive gauche à Rouen

Ces 2 voies ferrées, situées rive gauche entre le Pont Guillaume le Conquérant à l'Ouest et le Pont Mathilde à l'Est, qui se développent sur un linéaire de 1 645 m dans une galerie sont pourtant stratégiques pour l'économie de la Métropole et de la Région, elles assurent la desserte ferroviaire du Grand Port Maritime de Rouen et des installations industrielles et entreprises sises en rive gauche. Cette galerie supporte une partie des chaussées et des trottoirs des quais hauts de Rouen en rive gauche (quais Jacques Anquetil, Jean Moulin et Cavalier de la Salle). Unique voie d'accès ferroviaire aux zones portuaires de la rive gauche, elle présente donc un caractère stratégique.

Suite aux études préliminaires rendues à l'été 2017 par SNCF Réseau, la démolition partielle (470 m) et le renforcement des travées restantes est envisagé. Pour permettre la déconstruction considérée et assurer la continuité de la circulation routière une voirie, opérationnelle avant la démolition, sera réalisée par la Métropole Rouen Normandie sur les quais bas entre la tête sud du pont Corneille et l'échangeur sud du Pont Mathilde.

Dans la continuité de ce qui a déjà été réalisé sur l'ouvrage en 2016 au droit du carrefour Rondeaux et en 2017 au niveau de la tête sud du pont Boieldieu, la Métropole réalise actuellement des travaux d'allègement des trottoirs et de renforcement de la structure entre le pont Jeanne d'Arc et le Pont Guillaume le Conquérant prévus d'avril à fin juillet. Ils seront suivis par la portion Jeanne d'Arc – Boieldieu, puis Boieldieu-Corneille



Localisation de la tranchée couverte Rouen rive gauche – 1650 ml – construite en 1950

- Partie conservée
- Partie démolie

Une concertation va être menée à partir de juillet 2018 concernant ce projet de démolition constituée de réunions publiques d'information et de restitution, des visites et ateliers sur site permettant à tous d'envisager l'avenir de cette infrastructure stratégique pour la desserte du centre et de l'est du cœur de l'agglomération comme pour la vie économique du territoire.

Il y a quelques années l'exploitant ferroviaire a alerté les autorités compétentes sur les dégradations constatées de cet ouvrage. Des premières mesures préventives ont été mises en œuvre au printemps 2015, pour limiter les efforts sur la structure, avec d'une part l'interdiction de la circulation des poids lourds et d'autre part l'interdiction de tout stationnement sur l'ouvrage.

Des investigations approfondies pour identifier parfaitement l'état de l'ouvrage, l'importance des dégradations et leur nature, ont été réalisées au second semestre 2016 par SNCF réseau.

L'exploitation des résultats de cet examen détaillé a permis au printemps 2017 de confirmer l'impérieuse nécessité de travaux importants pour sauvegarder cet ouvrage. Ils confirment a posteriori le bien fondé des mesures de précaution adoptées en 2015 et la nécessité de leur maintien.

Le programme sur lequel les partenaires se sont accordés vise à consolider les ouvrages situés entre le Pont Corneille et le Pont Guillaume le Conquérant et à déconstruire les ouvrages situés à l'est du Pont Corneille (soit 468 m sur un linéaire total de 1 645 m). Pour les ouvrages à déconstruire, une consolidation aurait abouti à un coût bien supérieur à leur déconstruction.

Les conditions de circulation routière et ferroviaire seront impactées pendant les différents chantiers; des dispositions appropriées seront adoptées pour les optimiser.

L'ensemble des travaux représente un coût global de l'ordre de 46 M€.

L'opération, pilotée par les services de l'État (DREAL) bénéficie des financements apportés par le Contrat de plan État-Région Normandie 2015-2020. La Région Normandie, le Département de la Seine-Maritime et la Métropole Rouen Normandie contribuent au plan de financement chacune pour 5M€, le Grand port maritime de Rouen pour 0,5M€, l'État pour 17M€ et SNCF Réseau pour 8M€.

Contact Presse
Métropole Rouen Normandie
Marion FALOURD
marion.falourd@metropole-rouen-normandie.fr
02 32 12 23 16 – 06 16 21 38 54